

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, en date du trois décembre 2021, s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal - en présence de Monsieur le Maire, Fabien BRIEUGNE, qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Bernard ROUX

Étaient présents : Claude CATRICE, Brigitte BREMOND PEREZ, Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER, Bernard ROUX, Cassandra CAMPLONG, Yves BOUCHARLAT, Nathalie FAUP, Sophie LIAGRE et Claude THOMASSIN

Procuration : Sandra PEREZ à Brigitte BREMOND PEREZ

Étaient absents : Philippe DEBAVEYE, Christian GAGLIANO, Sandra PEREZ, Patrick GIRAUD et Perrine GOMMÉ

La séance de ce conseil est diffusée en direct sur la page Facebook de la mairie.

Le Quorum étant atteint au nombre de 10, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver l'ordre du jour de cette réunion, tel que présenté. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 25 novembre 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 25 novembre 2021. La séance du 25 novembre 2021 est approuvée à l'unanimité.

1 - Décision Modificative -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu d'une dépense imprévue en investissement, il s'avère nécessaire d'ajuster les chapitres comme cela arrive parfois en fin d'année budgétaire.

Il propose d'effectuer la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 23 (2315)	-	3 100
Chapitre 10 (10226)	+	3 100

Il sollicite donc le conseil municipal afin d'émettre un avis sur cette décision modificative.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2 - Dépôt des archives anciennes et modernes aux archives départementales du Var -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de déposer une partie des archives de la commune aux Archives départementales du Var.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1421-1 et L.1421-2,

Vu le Code du Patrimoine, et notamment son article L.212-11,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

CONSIDERANT que la conservation et la communication de ces documents ne sont pas satisfaisantes,

CONSIDERANT que les documents pris en charge par les Archives départementales du Var restent la propriété de la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter le dépôt aux Archives départementales du Var, des archives anciennes (antérieures à 1790), des archives modernes (1790-1940) et des archives de la période de la Seconde guerre mondiale
- De charger Monsieur le Maire d'engager la procédure pour le transfert de ces documents
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document intervenant dans ce dossier

La délibération est adoptée à l'unanimité

Informations

Monsieur Claude THOMASSIN prend la parole et fait la lecture du courrier qu'il va adresser en recommandé à M. le Maire afin de lui faire part de sa démission du conseil municipal de TOURTOUR.

M. le Maire répond qu'il en prend acte et qu'il attend la réception du courrier recommandé pour y apporter une réponse.

Clôture de la séance à 18h25